

Moldavie : importante réforme territoriale intégrant les standards européens

Description

La Moldavie, candidate à l'adhésion à l'Union européenne, cherche à adapter son découpage territorial aux normes européennes. Cela induit une réforme administrative et territoriale majeure, portée par le gouvernement. Le 17 septembre, avant la séance plénière du Parlement, son président Igor Grosu a apporté quelques précisions sur le découpage à venir. Les 32 districts (« raions ») actuels seront ainsi abandonnés au profit d'unités territoriale plus vastes. I. Grosu propose d'utiliser le terme « județ » (terme roumanophone d'usage en Roumanie), l'équivalent de « comtés », pour désigner ces dernières, plutôt que le mot « raion ».

Dans le cadre d'une simplification souhaitée par le pouvoir central, le nombre d'unités territoriales sera réduit mais, afin de ménager des susceptibilités locales, plusieurs territoires conserveront un statut spécial en raison de leur importance ou de leur spécificité culturelle. Les régions concernées sont la capitale Chișinău, la commune de Bălți (principal centre d'affaires, industriel et culturel du pays), l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie (UTAG), accueillant la minorité turque chrétienne, ainsi que l'unité culturelle bulgare de Taraclia (sud de la Moldavie).

L'autre axe essentiel de cette réforme cible l'échelon communale : il s'agit de l'organisation de la fusion de municipalités pour garantir leur fonctionnement et leur pérennité. Une première étape, la fusion volontaire, avait été réalisée par 561 municipalités (63 % du territoire de la République de Moldavie est concerné) au 31 août 2026. Pour ce qui concerne les 254 municipalités n'ayant pas trouvé de consensus sur une fusion volontaire, la fusion statutaire s'appliquera avec la création de nouvelles municipalités, portant parfois de nouveaux noms.

Au terme de la réforme territoriale, le nombre de municipalités moldaves doit être réduit à 292 d'ici 2027.

Sources : *Moldpress, Radio Chisinau, Liber TV.*

date créée

29/09/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre